

12 avril 2018



## Lancement de la construction de la centrale éolienne d'Echauffour (10 MW) en France

Voltalia (Euronext Paris, ISIN code: FR0011995588), acteur international des énergies renouvelables, annonce le lancement de la construction du parc éolien d'Echauffour (10 MW) en Normandie.

Située dans la commune d'Echauffour dans le département de l'Orne (61), la centrale éolienne est la première de Voltalia en Normandie, une région bénéficiant du deuxième meilleur potentiel éolien de France, après la Bretagne. Equipé d'éoliennes fournies par Senvion, le projet sera construit et exploité par Voltalia. Il bénéficiera de revenus sécurisés pendant 15 ans (contrat de complément de rémunération<sup>1</sup>).

Ce projet contribue à la réalisation de la politique locale en faveur de la transition énergétique : inscrite dans la zone du schéma régional éolien "Perche / Pays d'Ouche", la centrale d'Echauffour participera à l'atteinte de l'objectif régional de 70 à 100 MW installés en 2020.

La mise en service de la centrale est attendue au premier semestre 2019 et sa production devrait couvrir la consommation d'environ 10 000 ménages français.

Prochain rendez-vous : Revenus du T1 2018 le 18 avril 2018

### A propos de Voltalia ([www.voltalia.com](http://www.voltalia.com))

- Voltalia est un acteur international des énergies renouvelables. Le Groupe produit et vend de l'électricité issue de ses centrales éoliennes, solaires, hydrauliques et biomasse ; il dispose d'une capacité installée totale de 508 MW.
- Voltalia est également prestataire de services et accompagne ses clients investisseurs en renouvelable sur toutes les étapes des projets, de la conception à l'exploitation-maintenance.
- Fort de ses plus de 460 collaborateurs dans 18 pays sur 4 continents, Voltalia possède une capacité d'action mondiale pour ses clients.
- Voltalia est coté au marché réglementé d'Euronext à Paris depuis juillet 2014 (FR0011995588 – VLTSA) et fait partie des indices Euronext Tech 40 et CAC Mid&Small.

Actifin  
Relations Investisseurs: A. Commerot, [acommerot@actifin.fr](mailto:acommerot@actifin.fr)  
Relations Presse : J. Jullia  
+33 (0)1 56 88 11 11

Voltalia  
Secrétaire général: Marie de Lauzon  
[invest@voltalia.com](mailto:invest@voltalia.com)  
+33 (0)1 44 63 14 40

<sup>1</sup> Introduit par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2016, le complément de rémunération est un mécanisme permettant au producteur de compenser l'écart entre les revenus issus de la vente directe de l'électricité sur le marché et le niveau de rémunération de référence fixé dans l'arrêté tarifaire ou les dispositions de l'appel d'offres.